

## OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

L'employeur est responsable de la bonne santé physique et mentale de ses salariés et a obligation de moyens renforcés pour la garantir.

L'employeur est tenu de mettre en œuvre des actions de prévention des risques au sein de son établissement concernant la lutte contre les agressions et les violences internes et externes.

### PUBLIC CONCERNE

- Tous salariés des entreprises et collectivités publiques

### PRE-REQUIS

Aucun

## OBJECTIFS

- Appréhender le cadre et l'environnement du risque attentat en France
- Définir la menace terroriste
- Mettre en œuvre les mesures préventives face à des actes terroristes
- Réagir face à une attaque terroriste
- Être capable de mettre en œuvre les conduites à tenir auprès des blessés

## CONTENU :

- ❖ **La définition du risque attentat**
  - Son danger, sa menace
  - Les différentes menaces terroristes
  - Les niveaux de risque associés au terrorisme
  - Les différents matériels des terroristes
- ❖ **La prévention des actes terroristes**
  - Les bons réflexes à adopter dans son environnement de travail
  - Détecter et analyser des comportements suspects
  - Détecter et prévenir la menace attentat
- ❖ **La conduite à tenir face à une attaque terroriste**
  - Appliquer les procédures et les consignes pendant et après un acte terroriste
  - Mettre en œuvre des situations reconstituées liées aux attentats
    - Se protéger soi-même
    - Protéger les autres
  - Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- ❖ **Le secourisme en cas d'attaque terroriste**
  - Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
  - Agir et réagir : les conduites à tenir en cas d'accident

## METHODE PEDAGOGIQUE

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Echanges et apports en matière de bonnes pratiques avec mises en situation
- Recommandations personnalisées à travers une visite de l'établissement

## MOYENS PEDAGOGIQUES

- L'organisme de formation mettra en œuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation.
- Documentation sous forme de triptyque remise aux participants

### EVALUATION DE LA FORMATION

- Evaluation théorique avec un quiz
- Exercices pratiques sur les actions de secourisme.

### INTERVENANT

Formateur spécialisé dans la prévention des risques.

### AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire des habilitations de l'INRS et de l'Assurance Maladie ainsi que de l'agrément de la préfecture des Hauts-de-France, nécessaires à l'animation des formations en prévention des risques.

### VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de formation est délivrée en fin de formation par EGIDE ENTREPRISE

### DUREE FORMATION

Demi-journée

### RECYCLAGE

Préconisé tous les 3 ans

### NOMBRE STAGIAIRES

- En intra maximum 10 personnes
- En inter formation validée à partir de 4 personnes

### MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.